Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215600560-20260402-20260204011-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'EVRIGUET SEANCE du 2 AVRIL 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal : 11

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril 2026 à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Evriguet régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme COUTANT Sophie, Maire.

Etaient présents : Mme COUTANT Sophie, Mme COINTET Vanessa, M. GUILLEMOT Jean-Claude, Mme EON Christine, M. FLAGEUL Olivier, Mme CESMAT Laurence, M. ADAM Michel, Mme LACOMBE Delphine, M. DENOUAL Mickaël, Mme GUIL Aurélie.
Étaient absents : M. PICARD Dominique

Date de convocation :
27 mars 2026

Secrétaire de séance : Mme LACOMBE Delphine

11/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ECOLES

Vu les demandes de subventions déposées par des établissements scolaires.
Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité vote les subventions aux établissements désignés ci-dessous :

ETABLISSEMENT	MONTANT
Ecole Marie-Louise GASTARD de Brignac Versée à l'amicale laïque	240 €
Collège Marie-Immaculée de Mauron	120 €

Pour copie conforme.
Fait et délibéré à Evriguet
Le 02 avril 2026
Le Maire,

MAIRIE D'EVRIGUET (Morbihan)